



Canadian Association
for Global Health
Association canadienne
pour la sante mondiale

Politique sur l'équité et l'égalité des genres

Avec cette politique, l'Organisation confirme son engagement envers l'égalité des sexes à travers la pratique de l'équité entre les genres en santé. La politique est ancrée dans le principe de justice qui fait référence à l'obligation de traiter les personnes de manière juste et équitable¹. Par conséquent, cette politique vise à affirmer le devoir de l'Organisation de traiter tous les individus avec le même souci et le même respect dans tous ses programmes et de soutenir l'équité des droits, des opportunités et de la participation, avec une attention particulière aux groupes, populations et communautés confrontés à des désavantages historiques et structurels et/ou au risque d'être exclus ou marginalisés. Les politiques d'équité, d'inclusion et de diversité de l'Organisation visent à répondre aux multiples identités et dimensions s'entrecroisant avec de l'équité ; ces politiques évolueront avec le temps, car « les efforts visant à atteindre l'égalité entre les genres varient selon les lieux, et ils doivent se situer dans le contexte socioculturel, politique et économique [...]. De même, les inégalités ne sont pas statiques, elles peuvent varier et évoluer au fil du temps. » <https://www.idrc.ca/fr/declaration-en-matiere-degalite>. Cette politique se concentre spécifiquement sur l'équité et l'égalité entre les genres.

« Le terme *genre* renvoie aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités socialement construits pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et personnes de divers sexes et de genres. Le genre influence la perception qu'ont les gens d'eux-mêmes et d'autrui, leur façon d'agir et d'interagir, ainsi que la répartition du pouvoir et des ressources dans la société. L'identité du genre n'est ni binaire (fille/femme, garçon/homme) ni statique. Elle se situe plutôt le long d'un continuum et peut évoluer au fil du temps. Les individus et les groupes comprennent, vivent et expriment le genre de manières très diverses, par les rôles qu'ils adoptent, les attentes à leur égard, les relations avec les autres et les façons complexes dont le genre est institutionnalisé dans la société. » <https://cihr-irsc.gc.ca/f/48642.html>

En matière de santé, *l'égalité des genres* signifie que toutes les personnes devraient disposer de conditions égales pour bénéficier de leur plein droit et de leur potentiel d'être en bonne santé, contribuer au développement de la santé et bénéficier des résultats, indépendamment du sexe et du genre biologiques et d'autres identités entrecroisées.

¹ Énoncé de politique des trois Conseils — Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2, 2014) (En Anglais seulement)

Atteindre l'égalité des genres nécessitera des mesures spécifiques conçues pour éliminer les inégalités entre les genres.

L'équité entre les genres signifie l'équité et la justice dans la répartition des avantages, du pouvoir, des ressources et des responsabilités entre les personnes, sans distinction de sexe, de genre et d'autres identités croisées. Le concept reconnaît que les besoins des personnes, l'accès et le contrôle des ressources sont spécifiques et inégaux, et que ces différences doivent être abordées de manière à rectifier les déséquilibres. L'équité est la méthode, l'égalité est le résultat.²

Dans cette optique, l'Organisation vise à faire en sorte que ses opérations et programmes — y compris le soutien technique — bénéficient à tous, selon leurs différentes réalités, besoins et priorités croisés et avec leur égale participation. L'Organisation s'engage à respecter les principes et pratiques suivants :

- Indépendamment de l'identité de genre, chaque personne a le droit de vivre à l'abri de la violence, de l'oppression et de l'exploitation
- Toute personne a le droit à l'autodétermination, y compris à faire des choix concernant sa propre santé
- L'Organisation travaille avec des partenaires pour intégrer l'égalité des genres dans la programmation, le suivi et l'évaluation
- Dans ses projets et programmes, l'Organisation s'attaque aux préjugés systémiques tels que le sexisme, le racisme, l'hétéronormativité, l'hétérosexisme, le patriarcat et les pratiques structurelles qui créent des obstacles à la réalisation de l'égalité des droits et de l'égalité des genres dans le domaine des soins de santé, notamment en facilitant la participation dans les rôles de prise de décision.
- L'Organisation mettra en place des stratégies pour garantir que les besoins des personnes sont satisfaits de manière équitable, quelle que soit leur identité de genre, dans la prestation de services de santé et pour d'autres services.
- L'Organisation offre des opportunités égales sans distinction de sexe et d'identité de genre dans ses pratiques organisationnelles — le personnel du siège, les stagiaires, les consultants, les prestataires de services et les bénévoles sont traités équitablement en termes de recrutement, d'avancement, d'avantages et de conditions de travail.

² Organisation panaméricaine de la santé